

## Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

### Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi treize mars à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Michel AUGEIX, premier vice-président, le Président Francis LAFAYE étant empêché, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle de la communauté de communes à Brantôme, sur la convocation qui leur a été adressée le jeudi vingt-neuf février par le Président du Syndicat Mixte.

Nombre de membres en exercice : 30  
 Nombre de présents : 20  
 Nombre de votants : 21

Abstention :-  
 Pour : 21  
 Contre :-

Étaient présents :

Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 13 mars 2024					
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Procuration à...	Suppléé par...
AUGEIX	Michel	x			
BALABEAU	Jérôme	x			
BERNARD	Francine	x			
BOST	Jean-François	x			
CAILLAUD	Philippe	x			
CASNAVE	Laurent	x			
CHABAUD	Jean-Michel	x			
CHIPEAUX	Raphaël		x	Michel AUGEIX	
COUVY	Jean-Paul	x			
DECARPENTRIE	Françoise	x			
DEVARS	Pascal				
DUCROCQ	Corinne		x		
DUMONTEIT	Pascal				
HERMAN	Nadine	x			
JUGE	Jean-Claude	x			
LACHAUD	Patrick				
LAFAYE	Francis		x		
LAGRENAUDIE	Yannick				
LANDAIS	Anémone	x			
LIMERAT	Bruno	x			
MARCETEAU	Dominique	x			
MECHINEAU	Pascal	x			
OUISTE	Alain	x			
PAGES	Didier	x			
PRUNIER	Jean-Pierre				
RODRIGUES	Antonio	x			
SAUTREAU	Jean-Michel		x		
SUTOUR	Pierre	x			
SAVOYE	Gérard				
SEDAN	Annie	x			
		20	4	1	0

Secrétaire de séance : Anémone LANDAIS

Objet : Montant de la cotisation 2024

AR Prefecture

024-200068260-20240313-2024031308-DE  
 Reçu le 21/03/2024

**Objet : Montant de la cotisation 2024**

Sur proposition du premier Vice-Président, après en avoir délibéré, le comité syndical décide de fixer le montant de la cotisation 2024 des communautés de communes adhérentes au Syndicat Mixte à 1,55 € par habitant (sur la base de la population totale des populations légales de l'INSEE millésimées 2021 entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024).



Pour le Président empêché,  
Michel AUGEIX, premier Vice-  
Président

*Fait et délibéré, les jour mois lieu et an que dessus. Au registre sont les signatures.  
Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture  
Pour copie conforme,  
Publié et Affiché le*

**AR Prefecture**

024-200068260-20240313-2024031308-DE  
Reçu le 21/03/2024